

CONSEIL MUNICIPAL - SESSION DU SAMEDI 05 AVRIL 2014
10 H 30 - SALLE DU CONSEIL

COMPTE RENDU

L'an deux mille quatorze, le samedi 05 avril à dix heures trente minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves Guerpillon, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers représentés :

Nombre de conseillers absents :

PRESENTS : Mmes Céline BURLET, , Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Alain CLOITRE, Frédéric ROSSI, Patrice POULET, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

SECRETAIRE : Céline BURLET

Le maire sortant, Yves Guerpillon, ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers nouvellement élus. Il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

1. Election du Maire

En tant que membre le plus âgé du conseil, Yves GUERPILLON conserve la présidence de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du Maire.

Il désigne deux assesseurs : Charlotte DUPONT et Patrice POULET.

M. Yves GUERPILLON est candidat au poste de maire.

Il est procédé à un premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

M. Yves GUERPILLON obtient 12 voix et est élu Maire au premier tour de scrutin.

2.1 Détermination du nombre d'adjoints

Le Maire rappelle qu'en application des articles L.2122-1 à L.2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de quatre adjoints au maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint.

En application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de quatre adjoints. Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide que le nombre d'adjoints sera de quatre.

POUR : 15

ABSTENTIONS : 0

CONTRE : 0

2.2 Election des adjoints

Une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire a été déposée :

Céline BURLET
Philippe BOCHARD
Claire RENAUDIN
Frédéric ROSSI

Il est procédé à un premier tour de scrutin :
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 3
Nombre de suffrages exprimés : 12
Majorité absolue : 7

Avec 12 voix, la liste C. Burlet est élue au premier tour de scrutin, dans l'ordre suivant :

- 1^{er} adjointe : Céline BURLET
- 2^e adjoint : Philippe BOCHARD
- 3^e adjointe : Claire RENAUDIN
- 4^e adjoint : Frédéric ROSSI

3. Observations

Stéphane GUSMEROLI prend la parole, au nom des 3 élus minoritaires du conseil municipal, Charlotte Dupont, Benoit Laval et lui-même.

Il explique le choix de l'abstention qui a été le leur concernant l'élection du Maire et des adjoints, choix intermédiaire voulant démontrer une attitude constructive et réfléchie.

Leur objectif pour les 6 années à venir est d'œuvrer au sein du conseil pour le développement du village, et non de faire une opposition systématique et non constructive.

C'est pourquoi ils remettent au Maire un dossier rassemblant leurs propositions sur différents sujets, afin que ces propositions soient prises en compte lors de futures discussions. Ils demandent d'avoir accès aux informations de travail sur les dossiers, et dans la mesure du possible d'être avertis suffisamment en amont des dates de réunions. Enfin il fait part de leur souhait que soient mis en place rapidement des commissions de travail thématiques ouvertes aux habitants du village, ainsi que divers outils de communication.

Conclusion par le Maire

Après avoir remercié l'assemblée pour la mandature qui vient de lui être confiée, Yves Guerpillon, rappelle toute la confiance qu'il a dans son conseil municipal pour mener à bien, à ses côtés, les nombreuses actions à mettre en œuvre pour l'avenir du village. Il rappelle les principaux objectifs qui sont les leurs : démocratie locale, gestion rigoureuse des finances, réussite de la réforme des rythmes scolaires, valeurs sociales et environnementales...

Il remercie enfin ses deux prédécesseurs, Michel Becle-Berland et Christophe Sestier, qui ont œuvré avant lui pour le bien de la commune.

La séance est levée à 11H 15